

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 27 septembre 2007

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Jeudi 27 septembre 2007

A 18 heures

Salle du conseil – Mairie de Bléré

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès verbal de la réunion du 12 juillet 2007**
- **Remplacement d'un délégué communautaire suppléant décédé**
- **Parc éolien à Sublaines : accord de principe**
- **Statuts de la CCBVC**
 - o Reprise de la compétence « Transports Scolaires »
 - o Zones d'activité : transfert de la Zone de la Folie à la CCBVC
 - o Instruction des permis de construire – avis sur un éventuel transfert de la compétence à la Communauté de Communes
- **Finances :**
 - o Résultats 2006 – Correction des montants repris
 - o Décision Modificative n° 1 au budget Principal
- **Personnel :**
 - o Ratios promus-promouvables
 - o Appel à candidature pour un poste d'agent technique - information
- **REOM - Déchets Ménagers et assimilés –**
 - o Tarifs REOM d'octobre 2007 à septembre 2008
 - o Tarifs d'accès en déchetterie
 - o Ouverture de la déchetterie de Chisseaux au public le mercredi après midi
 - o DASRI – déchets liés à l'automédication
- **Rapport d'Activités 2006 du SMITOM d'Amboise**
- **Aires d'accueil des Gens du Voyage « La Plaine » : convention d'entretien du poste de relevage avec la Ville de St Martin le Beau**
- **Affaires Economiques –**
 - o Point sur l'appel à candidature pour l'étude sur l'extension des zones de Bléré sur Civray de Touraine, et d'Athée sur Cher
 - o Transfert du DPU de la Commune de Sublaines à la Communauté de Communes sur la zone 2AUc (future zone d'intérêt national, partie située sur le territoire de la commune de Sublaines).
 - o Commerce de Luzillé : Modification du Bail emphytéotique entre la commune de Luzillé et la Communauté de Communes
 - o CLIC – Comité Local d'Information et de Concertation de l'établissement Nitro Bick Ford sur la Commune de Cigogné
- **Questions Diverses**
 - o Plan communal de sauvegarde sur les communes de la Communauté de Communes

A Bléré, le 20 septembre 2007

Le Président,

Georges FORTIER

SEANCE du 27 septembre 2007

Etaient présents :

Athée sur Cher : - Mme Marie-Ange PANNETIER - M. Philippe VASLIN

Absente excusée : Mme Marie-Claire ROBERT, pouvoir à M. Robert PAPINEAU

Bléré : Mme Yamina LE BRIZ - Dr Georges FORTIER - M. Marcel BISSON - M. Jacques CHAMORET

Absent excusé : M. Jean-Noël ROBINEAU

Chenonceaux : M. Michel LE GOFF

Absents excusés : M. Daniel CHAMPION

Chisseaux : M. Robert GIRAULT- M. Franck AUGIAS

Cigogné : - M. Gérard JACQUES

Absente excusée : Mme Françoise GUILLARD

Civray de Touraine : M. Alain BERNARD - M. Jean-Paul COUTON

Courçay :

Absents excusés : M. Jean-Marc CHAMPION, pouvoir à M. Guy COLOMBERON - M. Jean-François BISTER

Dierre : Mme Geneviève HOUSSAIT - M. Roland RAIMBAULT

Epeigné les Bois : M. Jacky MARCHAU - M. Claude LESUR

Francueil : Mme Véronique LEMEUNIER - M. Pierre ULLIAC

La Croix en Touraine : M. André CAILLE - M. Denis CHANTREL

Absente excusée : Mme Jocelyne COCHIN

Luzillé : MM Jacky GAUVIN - Michel SACHE

Saint Martin le Beau : - M. Alain KERBRIAND-POSTIC - M. Alain SCHNEL

Absents excusés : M. Didier AVENET, pouvoir à M. Alain KERBRIAND-POSTIC -

Sublaines : M. Joseph LOISELEUR - M. Christian FOUASSIER

Etaient également présents : Martine GOUGUET - Eddy JORANDON - Céline JOLY

M. Gérard JACQUES est désigné secrétaire de séance

Approbation du Procès Verbal du 12 juillet 2007 –

Le Président rappelle que l'inauguration du Commerce de Cigogné a eu lieu ce mardi 25 septembre.

Sans aucune autre remarque, **le Conseil communautaire adopte le compte rendu de la dernière assemblée à l'unanimité.**

Monsieur le Président demande à l'assemblée d'accepter le report d'un point de l'ordre du jour à un prochain conseil communautaire :

- Parc éolien de Sublaines : Accord de principe : il est essentiel d'approfondir le dossier avant de le présenter. De plus, il est nécessaire de se rapprocher de la Préfecture sur ce dossier.

Les élus communautaires, à l'unanimité, acceptent le report de ce point de l'ordre du jour.

Monsieur le Président rappelle que les dates des prochains conseils communautaires sont indiquées dans la note de synthèse et dans le PV de chaque conseil communautaire. La prochaine réunion aura lieu le 25 octobre prochain.

Néanmoins, il y aura un conseil communautaire supplémentaire, qui se tiendra de façon exceptionnelle le 18 octobre prochain, avec pour ordre du jour les points suivants :

- SCOT ABC : le conseil communautaire doit émettre un avis sur le projet de SCOT ABC. Tous les documents sont tenus à disposition des élus communautaires au siège de la Communauté de Communes et peuvent être donnés à chaque élu sur simple demande. L'enquête publique aura lieu à partir du 1^{er} novembre et le commissaire enquêteur tiendra ses permanences en Mairie de Bléré, Salle du Conseil communautaire, les :
 - o Jeudi 15 novembre 2007 de 14h à 17h
 - o Mercredi 28 novembre 2007 de 14h à 17h
- Foyer des Jeunes Travailleurs : exposé de Mme GANDUBERT, directrice du FJT Amboise
- Nouvelle Gendarmerie de Bléré : la commission du Patrimoine se sera réunie sur le sujet et fera des propositions sur ce projet
- Instruction des Permis de Construire : exposé de Monsieur Philippe VASLIN

Le Président précise également avoir reçu un courrier de Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, Maire de St Martin le Beau au sujet de la scolarisation des enfants des Gens du Voyage. Cela sera vu en questions diverses en fin de séance.

Intégration d'un nouveau délégué suppléant au Conseil Communautaire, représentant de la Commune de Bléré -

Vu la délibération de la commune de Bléré désignant comme délégué suppléant Madame Claudine BABY en remplacement de Monsieur Gérard SAVIGNARD,
L'assemblée délibérante accepte, à l'unanimité, l'intégration de Madame Claudine BABY en tant que déléguée communautaire suppléante de la commune de Bléré, en remplacement de M. Gérard SAVIGNARD, décédé.

Statuts de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher –

- Reprise du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire

Le Président rappelle que le coût du transport scolaire évolue annuellement. Le bureau, compte tenu du fait de l'évolution des effectifs, propose à la Commission des Charges transférées d'étudier la possibilité d'indexer les charges transférées liées au Syndicat, de façon annuelle, selon les effectifs transportés à la rentrée scolaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, RETIENT l'indexation annuelle des charges transférées liées à la Reprise du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire du canton de Bléré comme étant indispensable.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC demande ce qui se passera pour les collégiens résidant à St Martin le Beau qui vont à Montlouis sur Loire. Il lui est répondu que pour le moment, il s'agit d'une reprise de la compétence du SITS dans son fonctionnement actuel. Les statuts prévoient la possibilité de reprendre cette desserte ultérieurement.

Le Président rappelle que, en vertu d'une délibération du Conseil Général, les familles ne paient plus que 100 € par an et par enfant pour le transport scolaire. La différence est financée par le Conseil Général.

Attention, le Conseil Général ne subventionne pas pour autant les frais de fonctionnement du SITS.

Monsieur CHANTREL demande qui va être amené à prendre la Vice Présidence liée à ce domaine. Ce domaine sera étudié lors du conseil communautaire du 25 octobre prochain.

- Instruction des Permis de Construire

Le Président rappelle que ce point fera l'objet d'un développement par Monsieur VASLIN lors du Conseil Communautaire du 18 octobre 2007.

- Zone d'Activité de la Folie – St Martin le Beau

Le Président rappelle qu'il a reçu une lettre de Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC sollicitant le transfert en zone communautaire de la Zone de la Folie à St Martin le Beau, et en donne lecture. Il s'agit pour le moment d'un accord de principe sur le sujet, les statuts devant être modifiés pour entériner ce choix.

Monsieur CHANTREL fait remarquer que la zone de la Folie, et son agrandissement, doivent figurer dans le projet du SCOT ABC.

Monsieur JACQUES précise que la SCOT ne fera, a priori, aucune objection dès lors que la Zone est communautaire.

Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC informe également l'Assemblée avoir sollicité le SCOT au sujet de l'extension de la Zone de la Folie.

Il en fera fait de même pour la CCBVC qui en informera officiellement le SCOT.

La commission des Affaires Economiques a examiné cette demande et émet un avis favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'intégration de la Zone de la Folie à St Martin le Beau comme étant zone d'intérêt communautaire,**
- **PRECISE qu'il souhaite voir se concrétiser l'extension de cette zone sur 10 000 m² au moins dans les meilleurs délais,**
- **PRECISE que les statuts de la CCBVC seront proposés à la modification lors d'un prochain conseil communautaire.**

Finances -

- Correction des résultats 2006 – Affectation 2006 – Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

Le conseil communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006 lors du conseil communautaire du 22 février 2007 (délibération 2007-010),

Prenant en considération un courrier de la Trésorerie Générale informant notre communauté de communes d'une modification de ses résultats par le biais d'une écriture passée en interne par la trésorerie de Bléré,

Constatant que le compte administratif présente un excédent réel de fonctionnement de 580 618,37 €,

Constatant que l'investissement présente un excédent de 6 342,26 €,

Constatant que les Restes à Réaliser de l'année 2006 sont de 1 284 598 € en dépenses contre 1 145 835 € en recettes,

Constatant un besoin global de financement de 132 420,74 €,

Précisant qu'avant la correction de la trésorerie générale le besoin global de financement était de 135 908,64 €,

Sur proposition de la commission des finances et du bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, CONFIRME l'affectation du résultat telle qu'elle a été votée lors du conseil communautaire du 22 février 2007 (délibération 2007-010) ; MAINTIEN en affectation la somme de 135 908,64 € en réserve en investissement (Article 1068).

- Décision Modificative n° 1 au Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE la Décision Modificative n°1 au budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

| | | Dépenses | Recettes |
|----------------------|--|------------|-----------|
| Article D 2031 - 90 | Frais d'études | + 19 000 € | |
| Article D 205 - 70 | Concessions et droits similaires - logiciels | + 1 000 € | |
| Article D 2111 - 020 | Terrains | - 20 000 € | |
| Article D 2135 - 411 | Installations (équipements sportifs) | + 20 000 € | |
| Article D 2168 - 33 | Œuvres d'art | + 1 500 € | |
| Article D 2188 - 020 | Autres | - 1 500 € | |
| Article D020 - 020 | Dépenses Imprévues | - 20 000 € | |
| Article R758 - 812 | Produits divers de Gestion courante | | + 7 015 € |
| Article D658 - 812 | Charges Diverses de Gestion Courante | + 7 015 € | |

La décision modificative n°1 au budget Principal de la Communauté de Communes s'équilibre à 0 euro tant en dépenses qu'en recettes, en section d'investissement tout comme en section de fonctionnement.

Personnel communautaire –

- Ratios promus promouvables applicables au personnel de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

Le Président informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %. Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 19 juin 2007 (pour les collectivités et établissements en dépendant), pour les années 2007 et 2008,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE les ratios ainsi proposés

- Information – appel à candidature pour un poste d'agent technique

L'agent technique de la communauté de communes quitte ses fonctions le 29 février prochain. Il est chargé, entre autre, de l'entretien des deux gymnases communautaires, ainsi que de petits travaux.

Un appel à candidature officiel sera lancé notamment auprès de l'ANPE, tout en respectant les procédures de création de poste et de vacances d'emploi auprès du Centre de Gestion.

REOM – Déchets Ménagers et assimilés

Monsieur SACHE présente le compte rendu de la commission « Aménagement de l'espace » qui s'est tenue récemment. Sur les 9 1^{er} mois de l'année 2007, on constate une diminution du tonnage des Ordures Ménagères qui se reportent essentiellement sur les déchetteries

A partir d'une extrapolation sur 12 mois, notre budget devrait se réaliser. Fort de cette constatation, la commission propose le maintien des tarifs pour la période du 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Le Président informe l'Assemblée que se pose le problème des artisans résidant sur leur lieux de travail. L'artisan, en l'état actuel des décisions communautaires, paie 2 parts fixes. A la réflexion, le Président pense qu'il « y a un problème ».

Monsieur SACHE répond que ce point sera vu par la commission lors de sa prochaine réunion afin de trouver une solution.

Monsieur VASLIN dit qu'il faut suivre les communes quand elles fournissent des attestations.

Monsieur SACHE précise qu'il faut un traitement égalitaire et unitaire sur l'ensemble des communes.

Le Président précise qu'il y a quelques problèmes avec des attestations des communes. Il rappelle que pour constater un logement vide, il faut que celui-ci soit vide de meuble, et que les abonnements à l'eau et l'électricité soient coupés. Attention, parfois, certains logements sont inoccupés mais pas pour autant vacants.

Le Président énonce également qu'il y aura une quarantaine de poursuites par l'intermédiaire de l'huissier.

Monsieur KERBRIAND POSTIC rappelle qu'il avait sollicité la communauté de communes pour prévoir une somme au budget pour les personnes ne pouvant pas payer les Ordures Ménagères.

Le Président répond que, pour le moment, les personnes sont orientées vers leurs CCAS mais qu'une somme existe au budget REOM.

- REOM Déchets Ménagers et assimilés – Tarifs de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers – 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008

Monsieur SACHE, Vice Président, expose que la commission Aménagement de l'espace propose le maintien des tarifs de redevance d'enlèvement des déchets ménagers à ceux ayant couru du 1^{er} janvier au 30 septembre 2007.

Les nouveaux tarifs seront applicables au 1^{er} octobre 2007 au 30 septembre 2008.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les tarifs de **Redevances d'Enlèvement des Ordures Ménagères** suivants :

- Part forfaitaire Habitat Individuel : 114 € TTC par an soit 9,50 € TTC par mois, tout mois commencé étant dû.
- Part forfaitaire Habitat Collectif : 57 € TTC par an soit 4,75 € TTC par mois, tout mois commencé étant dû.
- Tout particulier est assujetti à la redevance (part forfaitaire) conformément à la législation en vigueur,
- Part forfaitaire Administrations et Entreprises : 114 € TTC par an soit 9,50 € TTC par mois, tout mois commencé étant dû. Une facturation par lieu de collecte.
- Toute administration, et toute entreprise est assujettie à la redevance (part forfaitaire) sauf à fournir une attestation d'un repreneur indiquant la reprise de l'ensemble de ses déchets assimilables aux déchets ménagers conformément à la législation en vigueur,
- Part variable identique pour tous, en fonction du bac d'enlèvement des déchets ménagers : 0,02 € TTC le litre levé soit
 - 2,40 € TTC le bac 120 l levé
 - 4,80 € TTC le bac 240 l levé
 - 6,80 € TTC le bac 340 l levé
 - 13,20 € TTC le bac 660 l levé
- Prix des sacs identifiés au nom de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher : 1 € TTC le sac de 50 litres (seule contenance disponible).

Ces tarifs sont valables du 1er octobre 2007 au 30 septembre 2008, et font l'objet d'une révision annuelle par délibération du conseil communautaire.

- REOM Déchets Ménagers et assimilés – Tarifs d'accès en déchetterie pour les professionnels et administrations

Monsieur SACHE, Vice Président, expose que la commission Aménagement de l'espace propose le maintien des tarifs d'assujettissement des professionnels pour les dépôts en déchetterie.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** pour les administrations assujetties, et les professionnels les tarifs de dépôts en déchetterie suivants :

| | |
|---------------|---------------------------|
| - Cartons | 6 € HT le m ³ |
| - Ferrailles | 5 € HT le m ³ |
| - Gravats | 37 € HT le m ³ |
| - Tout Venant | 30 € HT le m ³ |
| - Végétaux | 12 € HT le m ³ |

- Déchetterie de Chisseaux – Modifications des horaires d'ouverture au public

La commission Aménagement de l'espace propose d'étendre l'ouverture au public de la Déchetterie de Chisseaux le mercredi après midi. En effet, un gardien se trouve déjà sur place le mercredi pour accueillir les collectivités qui souhaitent déposer des déchets.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** les nouveaux horaires de la déchetterie de Chisseaux comme suit :

Mercredi de 14 h à 17 h et Samedi de 9h à 12 h et de 14h à 17h du 1^{er} octobre au 31 mars

Mercredi de 14 h à 17 h et Samedi de 9h à 12 h et de 14h à 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

- Collecte des Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) liés à l'automédication

La commission Aménagement de l'Espace, suite à de nombreuses demandes d'administrés, propose d'acquiescer une armoire à DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux) pour la collecte des seringues usagées, des piquants et des tranchants. Cette collecte sera réservée uniquement aux particuliers en automédication.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'acheter une armoire pour la collecte des DASRI
- **AUTORISE** le Vice Président en charge du suivi du Service des Déchets Ménagers et assimilés (M. SACHE) à signer toutes les pièces relatives à ce dossier
- **PRECISE** que le dépôt des DASRI se fera au siège de la Communauté de Communes à raison de 2 à 3 jours consécutifs par mois (selon la demande, un planning sera arrêté annuellement par la commission)

Monsieur SACHE précise que les particuliers n'auront rien à payer. Le coût d'achat de l'armoire est de 3 800 € HT environ et nous fournirons de petites boîtes aux particuliers concernés.

Monsieur JACQUES constate que les pharmaciens ne veulent plus reprendre les déchets liés à l'automédication.

Monsieur SACHE dit que cela est assez compliqué. Il y aura des papiers à remplir.

Rapport d'activités 2006 du SMITOM d'Amboise -

Monsieur SACHE, Vice Président de la Communauté de communes en charge de la politique des déchets ménagers et représentant de la communauté de communes au SMITOM présente le rapport d'activités 2006.

Le Résultat du SMITOM, en 2006 était de 614 000 € en fonctionnement dont 609 000 € reportés. Le syndicat doit reverser 100 000 € à ses collectivités adhérentes.

Monsieur CAILLE, Vice Président du SMITOM, précise que la redistribution est à l'étude. Il y a des questionnements, « Il ne faut pas laisser planer le doute ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités 2006 du SMITOM d'Amboise

Monsieur PAPINEAU demande que, dans un souci d'économie, soit étudiée la possibilité d'équiper les bennes à déchets verts d'un déchiqueteur pour que ces déchets prennent moins de place, et qu'il y ait moins de rotations de bennes.

Monsieur SACHE rappelle que cela avait été étudié mais que cela n'était pas rentable, à ce moment, du fait du faible tonnage. Mais une nouvelle étude de ce sujet sera faite par les services.

Monsieur VASLIN exprime le fait qu'il y a assez peu d'intérêt pour les gestionnaires des déchetteries de s'orienter vers cela, et ainsi de diminuer le nombre de rotations des bennes.

Monsieur SACHE précise aussi qu'il sera mis en place, à la Déchetterie de Bléré une benne supplémentaire pour le bois (qui représente aujourd'hui environ 30 % du tout venant) qui va pouvoir être valorisé.

Monsieur GIRAULT dit qu'il y a des personnes qui seraient intéressées pour reprendre les déchets verts. Monsieur SACHE répond que nous sommes dans l'obligation de déposer nos déchets verts sur la plate forme du SMITOM.

Convention de partenariat pour la gestion des ouvrages d'assainissement de l'aire d'accueil des gens du voyage située à St Martin le Beau « la Plaine »

La communauté de communes a ouvert, sur le territoire de la commune de St Martin le Beau une aire de stationnement des gens du voyage sis « la plaine ». Cette aire supporte des équipements d'assainissement qu'il convient de contrôler régulièrement. La communauté de communes de Bléré Val de Cher ne disposant pas d'une structure technique, elle a souhaité faire appel aux services techniques de la commune de St Martin le Beau qui gèrent l'assainissement.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire pour l'autoriser à signer la convention définissant les modalités de participation des services techniques de la commune de St Martin le Beau pour la surveillance des installations d'assainissement de l'aire d'accueil.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le projet de convention de partenariat entre la Commune de St Martin le Beau et la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,

Affaires Economiques :

- **Point sur l'appel à candidature pour l'extension des ZA de Bois Pataud - St Julien sur Civray de Touraine, et Ferrière à Athée sur Cher**

La consultation des entreprises a été lancée et la procédure a abouti le lundi 24 septembre. Il y a eu 9 offres déposées qui seront étudiées par la Commission des Affaires Economiques.

- **Transfert du Droit de Prémption urbain établi par la Commune de Sublaines sur la zone 2 AUc au profit de la Communauté de Communes**

Par délibération du conseil municipal du 2 août 2007, la commune de Sublaines a décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur son territoire, et de le confier à la CCBVC pour la zone 2AUc (future zone d'intérêt national).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la transmission à son profit du Droit de Prémption Urbain sur la zone 2AUc du PLU de Sublaines

- **Commerce de Luzillé – modification du crédit bail entre la commune (propriétaire des murs) et la communauté de communes**

La commune de Luzillé sollicite de la Communauté de Communes la modification des délibérations relatives au crédit bail existant entre les deux collectivités. La commune souhaite récupérer à son profit le hangar au bout de la cour (plan joint). Le crédit bail ne concernerait plus que le n°7 de la rue du 14 juillet. La cour sera commune aux différents bâtiments, et la commune envisage la création d'un passage entre le hangar et la coiffeuse pour permettre un accès de tous à la cour.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de la commune de LUZILLE

- **CLIC – Comité local d'information et de Concertation de l'établissement Nitro Bick Ford sur la commune de Cigogné**

La Préfecture sollicite de la communauté de communes la nomination d'un élu afin d'être représentée au sein du CLIC nouvellement créé. La commission des affaires économiques propose de nommer Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission des Affaires Economiques, à l'unanimité, NOMME Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC comme représentant au CLIC Nitro Bick Ford

Questions Diverses

- **Plan communal de Sauvegarde**

Monsieur VASLIN, Maire d'Athée sur Cher sollicite les communes concernées par un Plan Communal de Sauvegarde pour mener ensemble l'étude afin de minorer les coûts.

Monsieur VASLIN dit qu'il va contacter Monsieur CHANCELIER.

- Gens du voyage -

Suite au courrier de Monsieur Alain KERBRIAND-POSTIC, Maire de St Martin le Beau, il est essentiel de réfléchir en commun à la scolarisation des enfants des gens du voyage qui vivent sur l'aire d'accueil.

Monsieur KERBRIAND POSTIC explique qu'il y a aujourd'hui 26 enfants des gens du voyage scolarisés dans ses écoles. Il y a encore 2 demandes d'inscription. L'inspection académique est informée de cela et préconise un arrangement au sein de la Communauté. Monsieur le Maire demande à ce que l'article 19 du règlement intérieur joue et que la solidarité communautaire se fasse sur le sujet.

Monsieur RAIMBAULT, Maire de Dierre, précise que sa commune accueille 4 enfants de la communauté des gens du voyage et que le transport est assuré par les familles.

Aujourd'hui, il y a une carence en matière sociale. La communauté de communes devrait avoir passé une convention. Au départ, notre zone géographique était confiée à TVT (Tsiganes et Voyageurs de Touraine) mais désormais ceux-ci n'interviennent plus sur notre territoire et c'est IDFORSS - Institut de Développement et de Formation Sanitaire et Sociale - Croix Rouge qui sera notre interlocuteur (mandat du Conseil Général).

TVT est désormais dédié à l'agglomération et Montlouis sur Loire.

IDFORSS est chargé du suivi social, y compris le suivi de l'inscription des enfants dans les établissements scolaires.

Monsieur BERNARD demande si les familles vont accepter que les enfants se déplacent alors que l'aire est située à St Martin le Beau.

Monsieur KERBRIAND-POSTIC précise que l'inspection académique a mis un renfort scolaire. Il faut désormais avancer avec IDFORSS Croix Rouge sur le sujet. Dans le lochois, par exemple, l'instituteur référent rencontre les parents.

Le Président indique qu'il est d'accord sur le fond mais qu'il s'agit des enfants de l'aire d'accueil, mais aussi d'enfants sédentarisés.

Monsieur RAIMBAULT précise que ce sont des enfants de sédentaires qui sont scolarisés dans sa commune.

Le Président dit qu'il faut relancer IDFORSS Croix Rouge.

Prochaines Réunions communautaires -

| Bureaux | Conseils Communautaires |
|-------------------|--------------------------------|
| Lundi 22 octobre | Jeudi 25 octobre |
| Lundi 19 novembre | Jeudi 22 novembre |
| Lundi 17 décembre | Jeudi 20 décembre |
| Lundi 21 janvier | Jeudi 24 janvier |

Ces dates sont données à titre indicatif et vous seront confirmées par des convocations individuelles.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h50

Le Secrétaire de Séance
Gérard JACQUES

Le Président,
Georges FORTIER